



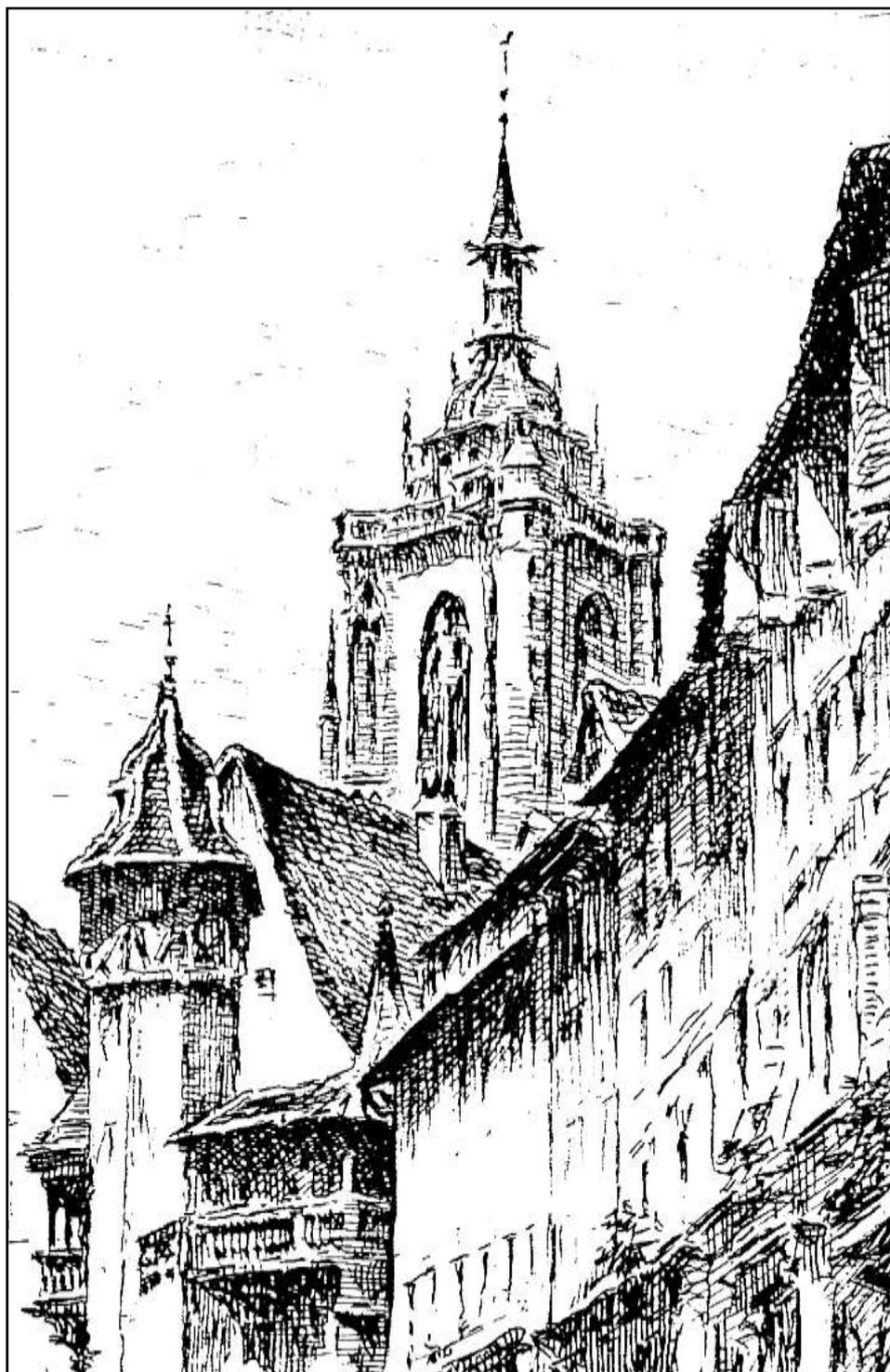
Colmar

STENOGRAMME

20^{ème} Séance

du

29 février 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres. Je vous remercie pour votre ponctualité.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme WOLFS-MURRISCH, Mme LOUIS et M. OUADI donnent respectivement procuration au 1^{er} Adjoint, à Me GRUNENWALD et à Mme BRANDALISE.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, j'ai d'abord une petite parenthèse. Nous sommes le lundi 29 février 2016, ce n'est pas de sitôt que nous retrouverons un lundi 29 février. Il semblerait que le prochain soit le 29 février 2044. Cela se passe ainsi tous les 28 ans, mais le système ne résiste que jusqu'en 2096. Que sera-t-il après ? Nous n'en savons rien. L'Adjoint DREYFUSS s'est proposé pour vérifier le moment venu l'exactitude de mon annonce (rires).

Depuis 2002, Colmar fait partie du Réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF. À ce titre, elle a été sollicitée en 2015 pour participer à un grand concours de coloriage sur des fresques géantes en vue de célébrer les droits de l'enfant. Le mercredi 18 novembre 2015, une centaine d'enfants colmariens de 6 à 12 ans, dont une trentaine du Conseil Municipal des Enfants ont participé à cette opération intitulée « 100 fresques pour les droits des enfants dans la ville » organisée au Centre Europe. Pour l'UNICEF, ce concours a été une grande réussite puisque plus de 130 collectivités y ont pris part en mobilisant des milliers d'enfants. Il ressort que Colmar figure parmi les 10 collectivités qui se sont particulièrement distinguées par la qualité du travail effectué. La fresque réalisée par les jeunes Colmariens sera exposée dans toutes les villes partenaires de l'UNICEF. C'est une belle récompense pour le travail réalisé par nos enfants. Je tenais à vous le dire.

Suite à cela, nous avons le point 5 qui porte sur le maintien du poste d'Adjoint au Maire devenu vacant et la détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire.

5. Maintien du poste d'Adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Le rapport qui vous est présenté conduit à la proposition de prendre rang au N° 15 dans l'ordre du protocole.

Cette proposition suscite-t-elle des observations ?

Naturellement, j'ai entendu ici et là différents échos en disant que c'est déclasser le rôle de l'Adjoint ou de la personne qui sera installée dans ces fonctions, puisque Marianna était plus avancée dans l'ordre du tableau. Je pense que cet écho ne traduit pas la réalité, surtout au regard des investissements de la Ville de Colmar dans ce domaine. En l'espace de 4 ans en effet, nous avons investi quelque 75 millions d'euros. Avec de telles réalisations, il n'est pas possible d'évoquer un quelconque déclassement de l'Adjoint chargé de la Culture.

Par ailleurs, cet Adjoint tient principalement le rôle de courroie de transmission entre la Ville et les autres partenaires chargés de l'animation. C'est pour cette raison que nous l'avons appelé « Adjoint au développement culturel et des activités culturelles ». Par contre, les dossiers d'investissement de ces derniers temps sont d'abord suivis par le Maire. Pour autant, je le répète, l'Adjoint n'est pas déclassé dans son rôle.

Sur la forme, il serait en outre totalement déraisonnable de tenir un tel propos puisque réinstaller l'adjoint à élire dans l'ordre des adjoints aurait conduit à faire démissionner une dizaine de collègues pour les réélire dans un deuxième temps. Je pense que cela est totalement inutile et entraînerait trop de procédures. Il n'y a pas lieu non plus d'oublier l'ancienneté des sortants qui ont tous un certain mérite.

Je fais voter sur la proposition du maintien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le quinzième poste d'Adjoint est maintenu.

6. Election d'un nouvel Adjoint au Maire.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Maintenant, pour entrer dans la pratique, nous avons également pu lire et entendre certains commentaires, mais c'est tout à fait normal. Ils correspondaient pourtant à ma réflexion personnelle. Ils n'étaient pas non plus en rapport avec la méthode préparatoire. Pourtant, les spéculations ont toujours quelque chose de positif puisqu'elles permettent de détecter la pensée des autres, ce qui est également enrichissant à notre

niveau. D'ailleurs aussi, pourquoi attendre le mois de février pour réinstaller l'Adjoint à la Culture ? D'abord, j'estimais qu'il fallait respecter au départ un certain délai en guise de respect par rapport à notre collègue disparue. Bien sûr, certains pourraient me dire que nous aurions pu nous servir de la séance du mois de janvier pour procéder au remplacement. Personnellement, cet avis n'était pas le mien. J'estimais qu'il n'était pas très judicieux d'avoir le budget 2016 et l'élection de l'Adjoint dans le même ordre du jour. Alors, soit on parlait uniquement après de l'élection de l'Adjoint et on oubliait le budget, soit on parlait uniquement du budget et on oubliait l'Adjoint. Stratégiquement, j'ai pensé que ce n'était pas une méthode appropriée, ni réfléchie. Alors, comment vais-je résumer l'articulation de notre réflexion en fonction de la réorganisation à entreprendre ? Au départ, j'étais d'avis qu'il fallait réorganiser les différentes missions jusque-là contenues dans les fonctions de l'Adjoint affecté au Développement culturel. Cette organisation découle des enseignements tirés de l'expérience de ces deux dernières années. Pour moi – et je viens de le dire –, l'Adjoint affecté au Développement culturel doit principalement se consacrer aux activités d'animations, au contact avec les partenaires, être en quelque sorte le trait d'union entre la Ville et les maîtres d'œuvre pour le Développement culturel. Par contre, les dossiers lourds des grands équipements doivent pouvoir être suivis ponctuellement par un adjoint dédié. À ce titre, je vais donner délégation à René FRIEH pour travailler sur le dossier du Centre Européen du Livre ainsi que sur le projet avenir du nouveau site des Archives municipales. L'Adjoint à la Culture ne perdra donc pas de temps dans les procédures d'appels d'offres ni dans les contraintes administratives de suivi des marchés publics. D'autre part, René FRIEH se sentait un peu désœuvré, il trouvera là de quoi s'occuper.

Par ailleurs, il y a aussi lieu de mieux équilibrer les délégations entre les deux conseillères Catherine SCHOENENBERGER et Dominique ZINCK. Catherine SCHOENENBERGER était trop chargée et Dominique ZINCK n'avait que le Salon du Livre. Il s'agit de rééquilibrer les différentes représentations entre les deux collègues, donc chacune disposera de plusieurs délégations. De là, j'arrive à la proposition du candidat adjoint ou de ma proposition pour remplacer Marianna. J'avais un certain point de vue personnel et je voyais Odile UHLRICH-MALLET à la Culture et Cécile STRIEBIG-THEVENIN à l'Enseignement. Mais toute réflexion faite, cette option se heurtait à ce qu'on appelle une incompatibilité. En effet, Cécile STRIEBIG-THEVENIN travaillerait à l'Enseignement alors qu'elle est sous la tutelle professionnelle de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Cela aurait pu conduire à des conflits qui risquaient de la mettre en situation délicate dans la gestion de cas précis puisque l'avis de la Municipalité était susceptible de ne pas être entendu face aux contraintes de l'ordre hiérarchique sur le plan professionnel. C'est ainsi que je vais vous proposer Cécile STRIEBIG-THEVENIN comme Adjointe aux Affaires culturelles et au Développement culturel. Jusque-là, elle a occupé les fonctions de Conseillère déléguée à l'Enseignement. Elle ne sera pas remplacée en tant que telle. Par contre, les fonctions qu'elle avait seront confiées à Béatrice ERHARD, déjà Conseillère déléguée, par ailleurs chargée du suivi du Conseil des Sages. Celle-ci rongait aussi un peu son frein, d'autant plus que d'ici quelques

semaines, elle sera à la retraite. Outre sa délégation, elle sera placée en plus aux côtés de l'Adjointe Odile UHLRICH-MALLET pour remplacer Cécile STRIEBIG-THEVENIN. Au final, nous serons donc en retrait d'un poste au niveau des conseillers délégués, ce qui me conduit à vous proposer Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour les fonctions d'Adjointe aux Affaires culturelles et au Développement culturel.

Y a-t-il d'autres candidats ou des observations ? J'ai une réponse, je n'ai pas la réponse des autres collègues.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Excusez-moi, M. le Maire, je voulais juste intervenir si tant est qu'on en soit aux remarques ou aux observations, pas pour les candidatures. Vous avez demandé s'il y avait d'autres candidats ou des observations. Je prendrais la parole quand le temps des observations sera venu.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez déjà en faire état. Seulement, les délégations que j'évoquais sont du ressort du Maire.

Mme VALENTIN : Oui, mais cela n'a pas de relation avec ce que vous venez de nous dire. Je vous remercie de vos explications. Je voudrais dire deux mots et citer Romain GARY en préambule : « *S'il veut vraiment dire quelque chose, le mot culture signifie ou devrait signifier un mode de comportement individuel et collectif, une force éthique agissante à même de pénétrer l'ensemble des rapports humains et les manières de voir* ».

À partir de là, je vais indiquer ce que nous pensons, nous, de la situation. Le challenge est particulièrement difficile à relever lorsqu'on succède à une personnalité telle que Marianna CHELKOVA au poste – et je dirais même à la mission d'Adjointe à la Culture –, mais nous accordons crédit à Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour faire preuve de ce comportement individuel et de cette force éthique agissante dans ses relations avec tous les acteurs, associatifs, particuliers et entreprise de la culture à Colmar. Quel que soit le rang auquel elle agira, vous avez décidé de ce rang, nous espérons que la culture, elle, conservera ou retrouvera si besoin l'un des tout premiers rangs dans les préoccupations et si nécessaire, dans le budget de la Ville de Colmar. Nous serons particulièrement attentifs, mais nous souhaitons d'ores et déjà bonne chance à notre collègue.

M. le Maire MEYER : Merci. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Le groupe *Colmar veut bouger* se joint aux propos tenus par notre collègue Victorine VALENTIN et votera pour la collègue que vous proposez au poste d'Adjointe, en l'occurrence d'Adjointe à la Culture. Je voudrais attirer votre attention à tous sur le fait que pendant que nous votons ce soir pour désigner une nouvelle adjointe, le Festival de Musique de Colmar réunit son assemblée générale pour faire le bilan du Festival 2015 et préparer le Festival 2016. C'est peut-être là, pas seulement les faits du hasard et je tenais à le souligner. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Donc, pas d'autres candidats non plus.

Je vous propose de passer au vote par bulletin secret. Nous allons mettre deux bulletins à votre disposition, un bulletin blanc et un bulletin frappé au nom de Cécile STRIEBIG-THEVENIN. Je ne pense pas que l'on puisse se tromper comme cela nous est arrivé à deux reprises !

Il nous faut constituer le bureau : le doyen, le benjamin et une personne de chaque groupe politique s'il vous plaît. Le doyen est M. DREYFUSS, le benjamin est M. DENZER, plus deux autres personnes. J'ai déjà M. ERNST. Voilà Mme ANGLARET-BRICKERT et M. HILBERT.

Faites circuler l'urne s'il vous plaît.

(M. le Directeur Général des Services procède à l'appel et chaque conseiller est invité à déposer son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom).

Le scrutin est clos. Je fais appel au bureau pour dépouiller.

Il m'appartient de donner les résultats du scrutin qui vient de se tenir pour l'élection de l'Adjoint.

Votants : 49

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 47 voix

Cécile STRIEBIG-THEVENIN a obtenu 47 voix. (applaudissements) Notre collègue est donc élue Adjointe chargée de la Culture et du Développement culturel. C'est naturellement avec grand plaisir que je lui remets son écharpe.

7. Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues, notre groupe a toujours considéré que la sécurité était le garant du mieux vivre ensemble et que si elle n'y participait pas directement, son absence conduisait à une société repliée sur elle-même et dirigée par un sentiment de peur. Nous sommes donc favorables aux accords de ce type qui coordonnent les différentes forces de police intervenant à Colmar dans les missions respectives qui leur sont confiées. Comme je l'avais déjà dit en commission, mon seul regret est le manque d'informations données aux conseillers municipaux concernant les résultats effectifs de ce type de convention, mais force étant de constater qu'aucun souci majeur de sécurité n'existant à Colmar, elle doit être efficace.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer le rôle des *Papy et Mamy Trafic* qui sont cités dans le rapport et dont j'ai quotidiennement l'occasion de vérifier l'implication et le sérieux.

Ce rapport est aussi pour nous l'occasion de remercier et de féliciter les forces de l'ordre municipales et nationales qui ont pris part à la surveillance des marchés de Noël en période d'état d'urgence et qui ont fait un excellent travail de l'avis des commerçants comme des visiteurs.

Concernant ce dernier point, je souhaiterais néanmoins avoir quelques éclaircissements et plus précisément sur la question financière. M. le Maire, lorsque vous avez proposé au lendemain des attentats de maintenir les marchés de Noël, vous avez pu compter sur le soutien plein et entier de l'ensemble des conseillers municipaux. Vous nous aviez également annoncé la mise en place d'une contribution volontaire – et j'insisterais sur ce terme – auprès des commerçants d'un montant estimé à 250 euros environ. Là où le bât blesse, c'est que depuis plusieurs semaines, la presse et les commerçants se sont fait l'écho des différents courriers que vous leur avez envoyés ainsi qu'aux associations les représentant pour leur réclamer une participation de 400 euros par commerce ou par adhérent. Outre le fait que le montant est plus élevé que celui qui était annoncé, d'autres points appellent également des réponses de votre part.

Le premier est bien évidemment celui du coût réel des prestations de sécurité supplémentaires mises en place pour les marchés de Noël.

Le second est également de savoir quels types de commerces ont été priés de participer. On dit que seuls les hôteliers, cafetiers et restaurateurs ont été sollicités et que les magasins de souvenir, pourtant les premiers bénéficiaires du tourisme de masse, ne l'ont pas été – à voir, à confirmer, vous nous direz tout cela.

Le troisième est de connaître la somme finalement déjà versée par les commerçants et donc finalement, le reste à charge aujourd'hui pour l'Office du Tourisme – là aussi, j'attendrais une réponse. Il y a également la question du montage juridique et c'est peut-être la plus importante. La Ville n'ayant pas émis de titres de recettes puisqu'ayant annoncé une contribution volontaire, elle a chargé l'Office du Tourisme présidé par notre collègue Dominique GRUNENWALD de procéder au recouvrement de ces contributions. On apprend aujourd'hui que les commerçants qui n'ont pas payé se sont vu indiquer début février par un courrier signé par l'Adjoint SISSLER que leurs autorisations de terrasse seraient bloquées tant qu'existerait un contentieux entre la Ville et leurs commerces – contentieux, qui juridiquement n'est pas censé exister puisque le point de désaccord est entre les commerçants et l'Office du Tourisme, pas avec la Ville. Je trouve donc cette façon de faire particulièrement choquante parce qu'on sort du caractère de contribution volontaire pour entrer dans celui du chantage à l'occupation de l'espace public alors que les conditions d'accès en sont pourtant définies au niveau local, sans exclusives ou préférences, finalement on satisfait aux conditions ou pas, et donnent lieu au paiement d'une redevance par les commerçants. Il est d'autant plus important d'éclaircir ces points que nous aurons probablement à remettre en place un dispositif de sécurité renforcé pour les marchés de Noël 2016 et qu'il serait donc normal que l'ensemble des forces de l'ordre présentes à Colmar – et qui auront à assurer ces missions de sécurité comme indiqué dans le rapport –, et les

commerçants soient informés en temps et en heure des intentions de la Ville. Je compte donc sur vos réponses. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il me semble qu'il faut que les forces de l'ordre de la police nationale et de la police municipale puissent travailler ensemble et ce rapport y contribue pour mettre des bases de travail en commun. J'ai deux petites remarques.

La première concerne le dispositif *Papy et Mamy Trafic* reconnu positivement par beaucoup de monde. Je regrette juste que des écoles supplémentaires n'aient pas accès à ce dispositif bien qu'elles en aient fait la demande, je pense notamment à l'École La Fontaine qui souhaiterait en avoir devant elle, rue du Ladhof.

La deuxième concerne la vidéosurveillance, évidemment. 78 caméras, donc j'imagine 78 écrans surveillés par une personne en journée la plupart du temps ou deux personnes le soir. Je crois que l'on atteint là largement les limites de la possibilité humaine de surveiller les écrans, même si ceux-ci sont de plus en plus présents dans notre vie. Je me pose donc la question de l'utilité de ces opérateurs à cet endroit. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'ils soient dans la rue au contact de la population et sur le terrain, plutôt que derrière des écrans où ils ne verront de toute façon rien du tout.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres intervenants ? Je sépare le rapport des commentaires. Les commentaires recevront une réponse, mais je vais d'abord délibérer sur le rapport.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. le 1^{er} Adjoint pour répondre aux observations faites.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, je salue les propos tenus par les deux intervenants, notamment M. ERNST quand il dit qu'il n'y a plutôt pas de problèmes de sécurité à Colmar. Évidemment, quand elle existe, la délinquance est ressentie par les individus et est toujours trop importante. Évidemment, Colmar est dans une situation plutôt nettement favorable que les communes de même taille et que les communes environnantes, même si ici ou là, il demeure un certain nombre de soucis, c'est la raison pour laquelle nous proposons aujourd'hui cette convention. J'aimerais dire que le résultat pointé est le fruit d'un travail collectif, fruit du travail des forces de l'ordre, la Police Nationale, fruit du travail de la Police Municipale, mais fruit de cette collaboration qui existe maintenant depuis de nombreuses années et qui permet de se répartir le travail, de se répartir le territoire et d'avoir une présence policière la plus uniforme possible sur l'ensemble du territoire de la Ville de Colmar. Ce n'est pas le fruit du hasard si nous sommes dans une situation nettement plus favorable à Colmar aujourd'hui que la moyenne nationale. On observe d'ailleurs que depuis 4 ans, la délinquance à Colmar baisse, principalement en 2015 même si les chiffres sont toujours trop importants. Mais encore une fois, quand on ressent des situations comme celles-là, on les ressent durement et chaque acte de délinquance doit être combattu. Il en existe toujours, je ne suis pas en train de brosser un tableau trop idyllique, mais quand même, en 2015, les atteintes aux

personnes et aux biens ont nettement diminué et les cambriolages, même s'ils ont légèrement augmenté en 2015, se situent à un niveau inférieur à ceux de 2014 et de 2013. Et surtout, à Colmar, il y a statistiquement, d'après les plaintes déposées, deux fois moins de cambriolages que dans les villes de même dimension. Tout cela est le fruit de cette collaboration que nous venons institutionnaliser aujourd'hui et rafraîchir, mais qui existe depuis de très nombreuses années, il y a tous les trimestres une réunion de sécurité présidée par le Maire et le Préfet en présence du procureur et du Directeur départemental de la Sécurité publique. J'ai toutes les semaines des contacts avec le Commissaire, avec les bailleurs sociaux pour faire le point de la situation. Nous nous tenons chaque jour au courant parce qu'il faut lutter chaque jour contre les actes de délinquance et s'organiser par un maillage complet du territoire et par une répartition entre Police Municipale, Police Nationale. J'y ajoute bien entendu les brigades vertes et le dispositif *Papy et Mamy Trafic* pour la sécurisation des écoles. Pour répondre à l'intervention de M. HILBERT, j'ajoute également les caméras. J'ai toujours dit et je le répète, la lutte contre la délinquance est l'addition d'un certain nombre de maillons qui sont tous les uns et les autres reliés et indispensables. Les caméras participent largement à cette sécurisation parce qu'elles jouent un rôle dissuasif très clair et parce qu'elles ont permis – comme les chiffres le démontrent – une forte augmentation des élucidations des actes de délinquance. Les caméras constituent souvent des preuves totalement irréfutables, permettent aux enquêtes judiciaires d'avancer et, après l'interpellation effectuée par les policiers, de condamner les auteurs d'actes de délinquance. Les caméras permettent également de voir fortement chuter en 2015 les violences urbaines qui polluent le plus la vie quotidienne dans les quartiers tels que les incendies de véhicules ou les incendies en tout genre. Demandez à n'importe quel intervenant de Police Nationale ou même de justice si les caméras ont joué un rôle important dans ces résultats, ils vous répondront tous oui. Un certain nombre d'affaires ont été élucidées et les auteurs d'actes de délinquance ont été mis hors d'état de nuire grâce aux caméras et à la surveillance des opérateurs. Leur nombre n'est pas d'un, mais de trois, ce qui permet des interventions rapides et ciblées des forces de l'ordre ainsi que des flagrants délits qui sont eux aussi en nette augmentation. On ne peut pas dire que les opérateurs ne servent à rien ou ne sont pas suffisamment nombreux, ils produisent un travail important avec des résultats qui vont tout à fait dans ce sens. Voilà pour l'essentiel du rapport.

J'en viens maintenant à l'intervention de M. ERNST concernant la sécurisation des marchés de Noël qui n'est pas directement liée au rapport, mais on reste dans le sujet, donc votre question et votre intervention sont parfaitement légitimes. Vous le savez très bien, suite aux événements tragiques du mois de novembre 2015, il y avait un risque réel à Colmar comme ailleurs de voir les marchés de Noël ne pas se dérouler chez nous. J'observe d'ailleurs que dans certaines villes autour, cela a vraiment fait l'objet d'un débat. Je dois saluer le travail réalisé en collaboration très étroite entre le Maire et le Préfet qui ont joué de manière conjointe sans mettre une lumière crue sur la situation de façon à avancer et à trouver les moyens d'une sécurisation des marchés de Noël. Ces moyens mis en œuvre en

collaboration entre la Ville, la Préfecture et les forces de l'ordre ont permis le maintien des marchés de Noël. Imaginez-vous Colmar sans marché de Noël l'année dernière ? C'était la catastrophe, c'était remettre en question notre mode de vie et donner raison aux terroristes qui jouent la terreur. Il n'en a pas été question et cela n'a pas été fait parce qu'il a fallu renforcer les moyens. Évidemment, cela a un coût. Partant de là, il y avait plusieurs solutions. Soit on faisait payer l'ensemble des frais par l'ensemble des contribuables et exclusivement, soit on se répartissait les coûts, c'est la stratégie que nous avons choisie en disant que la Ville va payer une partie, donc le contribuable, et l'autre partie, il est quand même assez normal et logique de se dire que ceux qui ont bénéficié le plus du maintien du marché de Noël – les hôteliers, les restaurateurs, les commerçants et un certain nombre de professions – participent à l'effort qui a été fait par la collectivité. C'est la moindre des choses. Quand vous parlez de 400 euros, demandez aux uns et aux autres – et encore c'est modulé en fonction de la nature de l'établissement, de l'emplacement où il se situe – enfin même quand on demande 400 euros à un restaurateur très bien placé au centre-ville qui a bénéficié à plein pour parfois faire deux ou trois services dans la journée sur 40 jours de marché de Noël, cela fait 10 euros par jour ouvré. Ce n'est pas ce qui va déséquilibrer la situation parce que si le marché de Noël n'avait pas eu lieu, le manque à gagner aurait représenté beaucoup plus que ces 10 euros pour les personnes concernées. Cette démarche a été entreprise. Évidemment, il faut bien que nous nous adressions à nos interlocuteurs habituels. Nous nous sommes adressés aux syndicats représentant les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. Nous nous sommes adressés aux associations représentant les commerçants, aux Chambres de Commerce, aux uns et aux autres parce que nous ne pouvons pas nous adresser individuellement à chacun. Nous leur avons demandé d'intervenir auprès de leurs membres. Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de faire le point, c'est un peu tôt, la démarche vient d'être entreprise, nous avons tous réagi dans l'urgence. Dix jours avant l'ouverture du marché de Noël, ces attentats terribles se sont passés et personne ne l'avait prévu. C'est pourquoi vous dénoncez un flottement, nous avons tous été pris par le temps, il fallait réagir, nous l'avons fait et nous ferons le point avant la fin du premier semestre, nous reviendrons vers vous pour répondre aux questions que vous avez posées ce soir.

M. le Maire MEYER : Tout en ajoutant que le Maire n'est pas le régisseur des recettes, mais que c'est l'Office du Tourisme. Il ne doit pas y avoir de confusion entre la Ville et l'Office du Tourisme qui organise les marchés de Noël. Les chèques à encaisser ne le sont donc pas par la Ville, mais par l'Office du Tourisme. Comme le disait le 1^{er} Adjoint, nous ferons le point à la fin du premier semestre, étant encore rappelé que des contacts sont encore en cours, que certains ne comprennent pas les réticences. Pour preuve, je viens d'avoir en fin de semaine dernière un chèque de 2 000 euros au nom de l'Office du Tourisme. Le signataire du chèque disait qu'il ne comprend pas les difficultés qu'ont certaines associations pour participer à l'effort. Un seul magasin donc a fait un chèque de 2 000 euros.

Pour l'occupation du domaine public, cela est du ressort de la Ville de Colmar qui applique les tarifs décidés par l'assemblée communale.

Le point étant voté, merci pour les explications.

8. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Règlement intérieur des établissements nautiques municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015-2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

12. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution d'un concours financier à l'Association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transaction immobilière – acquisition route de Rouffach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transactions immobilières : acquisitions de parcelles sises Lauch Werb.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Transactions immobilières : régularisations foncières avec Pôle Habitat Colmar – Centre Alsace - OPH.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transactions immobilières : échange sans soulte et alignement Mittler-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

21. Motion pour l'adaptation du Régime Local d'Assurance Maladie.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je crois que cette motion est très importante et je voudrais donner quelques explications. C'est celle rédigée

par les administrateurs du régime local d'Assurance Maladie et adressée à l'ensemble des élus municipaux. Je voudrais souligner que s'ils nous sollicitent aujourd'hui, c'est que pour la première fois, le Régime national de protection challenge le Régime Local et oblige celui-ci à se remettre en question pour s'améliorer. Cela prouve que le gouvernement a su offrir aux partenaires sociaux une occasion de vrai progrès qui rejaillira positivement aussi sur les professions de santé. Par rapport à cette réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 dans le reste du pays, la loi santé prévoit un report de son application au 1^{er} juillet en Alsace-Moselle. Aujourd'hui, dans le cadre du régime local d'Assurance Maladie, les seules cotisations salariales couvrent 72 % du panier de soins prévu par la loi. La part des prestations dépassant le régime actuel est donc de 28 % qui seraient à la charge des salariés et des employeurs pour environ 14 % chacun. Une évolution semble donc aujourd'hui nécessaire aux administrateurs du Régime Local. En effet, le statu quo, qui est préconisé par certains, fournirait des motifs de contentieux de la part des salariés alsaciens-mosellans puisqu'un salarié relevant du Régime Local financerait 86 % de sa couverture complémentaire alors qu'un autre n'en financerait que 50 %. Les salariés pourraient donc invoquer la rupture d'égalité. *A contrario*, les entreprises hors Régime Local peuvent aller au contentieux puisqu'un employeur dont les salariés relèvent du Régime Local ne financerait que 14 % de la complémentaire santé, là où un employeur hors Alsace-Moselle doit contribuer à hauteur de 50 %. À ce moment-là, les entreprises du reste du pays pourraient dénoncer l'avantage fait au patronat de la Région. Quelles seraient alors les évolutions souhaitables pour les bénéficiaires du Régime Local et pour les employeurs des salariés qui sont assurés ? Le Conseil d'Administration les évoquent dans la motion qu'il a demandé que nous votions, c'est-à-dire qu'il est envisagé pour les salariés, les retraités et les chômeurs une augmentation de la prise en charge des remboursements par le Régime Local en contrepartie d'une augmentation de la cotisation de 0,22 point, mais surtout, il est invoqué pour les employeurs, l'instauration d'une cotisation de 0,7 % et en contrepartie, leur représentation au sein du Conseil d'Administration du Régime Local.

Personnellement, je trouve que c'est une solution juste et équitable. Le dossier est suffisamment complexe pour qu'on puisse craindre des contentieux, quelle que soit la solution choisie, alors faut-il craindre ces contentieux ? Nous ne le pensons pas, car il faut bien admettre que ni la rupture d'égalité des citoyens, ni la distorsion de concurrence ne sauraient perdurer et la situation doit être clarifiée. Alors, faut-il voter cette motion ? Le Régime Local, par son indépendance par rapport aux compagnies d'assurances privées, puisqu'il n'entre pas dans le champ de la concurrence, par le fait qu'il couvre un million de bénéficiaires non actifs tout en présentant des comptes équilibrés, mérite tout notre soutien. Nous voterons donc cette motion. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Bien. Vous connaissez mon avis sur la question puisqu'il y a présence de deux lectures juridiques différentes. La première résulte d'un rapport parlementaire composé et rédigé tant par un membre de la majorité que de l'opposition. En même temps, nous avons la réflexion des

gestionnaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Juridiquement, je suis plutôt de l'avis du rapport parlementaire, mais personnellement, je n'ai pas voulu me désolidariser du point que nous devons composer sur le plan régional pour confirmer la position du Régime Local, raison pour laquelle je vous ai soumis cette motion.

Qui soutient ? Qui ne soutient pas ? Abstentions ? Nous soutenons donc unanimement la motion présentée.

Je n'ai pas été saisi pour un point « divers », je vous remercie pour votre présence et je lève cette réunion du Conseil Municipal.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 25